

CHAPITRE II

SUBVENTIONS À LA DIFFUSION ET PRIMES À LA QUALITÉ

Contacts : Pascale Joyeux

📞 02.413.23.12

📠 02.413.20.68

✉️ pascale.joyeux@cfwb.be

MODALITÉS DES SUBVENTIONS À LA DIFFUSION ET PRIMES A LA QUALITÉ

1. SUBVENTIONS À LA DIFFUSION

L'Arrêté Royal du 22 juin 1967, modifié par les Arrêtés Royaux des 17 février 1976 et 24 mars 1978 et par les Arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 4 avril 1995, 25 mars 1996, 21 décembre 1998, 5 mai 1999 et 18 décembre 2001, prévoit que la Communauté française alloue des subventions à la diffusion et des primes à la qualité aux producteurs, réalisateurs, auteurs-scénaristes et distributeurs de films reconnus comme belges d'expression française moyennant le respect des conditions fixées par ledit Arrêté **(dans les limites des crédits budgétaires)**.

1.1 Conditions générales d'octroi des subventions à la diffusion

- Le film doit avoir été reconnu par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française comme belge d'expression française et doit avoir les qualités culturelles et techniques jugées suffisantes.
- Le film doit toujours être présenté à la Commission du Film avec les génériques début et fin et dans un délai maximum de deux ans après le dernier jour de tournage. Seuls quatre films d'une même série pourront bénéficier de la subvention à la diffusion.
- De plus, le film doit être projeté dans les salles cinématographiques publiques de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale dans la version identique à celle présentée lors de son passage devant la Commission du Film. Si une version différente est projetée, celle-ci doit obligatoirement être représentée et soumise à nouveau à un vote pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Les projections effectuées plus de trois ans après la première sortie en distribution commerciale du film cessent de donner lieu à l'attribution de subventions.

1.2 Limitations à l'octroi des subventions à la diffusion

- La subvention ne peut être accordée à plus de deux épisodes d'une même série, deux films d'un même réalisateur, cinq films de court métrage d'un même producteur ou dix films distribués par un même distributeur.
- La subvention à la diffusion ne peut, en aucun cas, dépasser le coût du film et en cas de coproduction, excéder le montant de l'apport belge.
- Les films publicitaires, les films commandés par les pouvoirs publics et les actualités ne donnent pas lieu à l'octroi de subventions.

1.3 Procédure de demande des subventions à la diffusion

Pour être admis au bénéfice de ces subventions, les producteurs doivent faire parvenir au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel une déclaration de mise en chantier relative au film pour lequel les subventions sont demandées et portant mention du type de film, de son métrage présumé, du scénario, du devis du film ainsi que de la date du début de sa réalisation; cette déclaration doit parvenir au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel **avant** le début des prises de vue.

1.4 Montants octroyés

Longs métrages

Budget: enveloppe de (1.142.789,15 EUR - 111.550,00 EUR) x 40% = 412.495,66 EUR.

Si le film est reconnu comme belge, la subvention est fixée à un montant équivalent à 35% de la recette brute réparti comme suit: 25% pour le producteur et 10% pour le distributeur.

Les montants sont alloués:

- au producteur sous forme d'un droit de tirage à exercer en réinvestissement sur une nouvelle production audiovisuelle majoritaire ou minoritaire reconnue comme belge;
- au distributeur sous forme d'un droit de tirage à exercer en réinvestissement sur un nouveau film ayant bénéficié d'une aide à la production émanant du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française ou reconnu comme belge d'expression française, à la condition que la somme reçue soit majorée de 50% par un apport propre du distributeur.

Le plafonnement des paiements est fixé comme suit:

- | | | | | |
|------|---------|---|----------------------------|------|
| • de | 0 | à | 50.000 spectateurs : | 100% |
| • de | 50.001 | à | 100.000 spectateurs : | 80% |
| • de | 100.001 | à | 200.000 spectateurs : | 40% |
| • de | 200.001 | à | 400.000 spectateurs : | 20% |
| • | | | + de 400.000 spectateurs : | 5% |

Sous peine d'irrecevabilité, les demandes de subvention doivent être introduites par trimestre dans les trois mois qui suivent la fin de chaque trimestre (la première créance sera accompagnée d'un contrat de distribution signé par les deux parties).

Courts-métrages

Budget: enveloppe de (1.142.789,15 EUR - 111.550,00 EUR) x 60% = 618.743,49 EUR.

Les films de court métrage présentés à la Commission du Film en 35 mm doivent avoir une longueur minimum de 160 mètres, les films présentés en 16 mm doivent avoir une longueur minimum de 65 mètres.

Donne droit à la subvention, la projection d'un film reconnu comme belge d'expression française, qui fait partie d'un programme complet projeté dans une salle cinématographique publique de la Communauté française et de Bruxelles-Capitale, endéans les deux ans de sa reconnaissance.

Les courts métrages qui font partie d'une série commanditée ou coproduite à plus de 25% par une ou plusieurs télévisions, et dont les contrats ont été signés avant la présentation du film à la Commission du Film ne donnent pas lieu à l'octroi des subventions.

Si le court-métrage est reconnu comme belge, la subvention est plafonnée à un montant de 12.420,00 EUR pour un documentaire, 26.760,00 EUR pour une fiction et 42.150,00 EUR pour une animation de fiction.

Pour les films de court métrage, pour lesquels un contrat de distribution a été conclu et communiqué au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française, la subvention est répartie entre le producteur et le distributeur.

Les parts du producteur et du distributeur sont respectivement fixées à une somme maximale de 50% du montant global de la subvention.

- a) La part producteur de la subvention est allouée:
- au film vu par au moins 5000 spectateurs dans au minimum 2 cinémas différents, endéans les 3 ans de sa première sortie en salle;
 - sous forme d'un droit de tirage à exercer en réinvestissement sur une nouvelle production audiovisuelle reconnue comme belge. Ce réinvestissement doit se faire dans les trois ans et sera liquidé entièrement le 1^{er} jour du tournage, dans le projet choisi par le producteur. Les crédits réservés, non liquidés après trois exercices, seront réinjectés dans le quota des subventions à la diffusion des courts métrages de l'exercice budgétaire suivant.
- b) La part distributeur de la subvention est calculée sur base d'un montant équivalent à 3,5% du montant de la recette brute, qu'il s'agisse d'un documentaire, d'une fiction ou d'une animation de fiction. Par film, la période maximale de prise en considération pour le paiement de la subvention est de trois années, à partir de la première sortie en distribution commerciale du film.

En l'absence de contrat de distribution, la totalité de la subvention revient au producteur selon la ventilation et les modalités mentionnés ci-dessus.

Pour les courts métrages, la subvention est allouée selon l'ordre de priorité suivant:

- 1°. Aux films reconnus après 1999,
- 2°. Aux films reconnus entre 1995 et 1998,
- 3°. Aux films reconnus avant 1995.

Sous peine d'irrecevabilité, les demandes de subvention peuvent être introduites une fois par an (avant le 31 mars de chaque année), la première créance sera accompagnée d'un contrat de distribution signé par les deux parties (si distributeur).

Remarque concernant le mode de calcul pour la subvention à la diffusion d'un court métrage:

Pour un film de court métrage de fiction ou un court métrage documentaire: un montant maximum (sous-total A) de 12.500,00 EUR sera accepté pour les contrats de « participation ». Ce montant sera doublé pour un court métrage d'animation.

Les montants des contrats de « participation » pour l'(es) auteur(s), l'(es) auteur(s)-réalisateur(s) pourront être ajoutés aux montants plafonnés ci-dessus.

2. PRIMES A LA QUALITÉ POUR LES COURTS-MÉTRAGES

Outre des subventions à la diffusion, les courts-métrages peuvent également se voir octroyer des primes à la qualité, attribuées par la Commission du Film.

Budget: enveloppe fixe de 111.550,00 EUR.

La prime est répartie comme suit: 20% pour le(s) réalisateur, 20% pour le(s) auteur(s) scénaristes et 60% pour le producteur

Les primes accordées varient entre 6.200,00 EUR et 24.800,00 EUR, sur base d'une répartition égalitaire entre les projets retenus.

Secrétariat de la Commission du Film : Pascale Joyeux

📞 02.413.23.12 📠 02.413.20.68 ✉ pascale.joyeux@cfwb.be

FILMS RECONNUS PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EN 2005

1. LONGS MÉTRAGES «FICTION»

LA FEMME DE GILLES Frédéric Fonteyne	Artémis Productions / RTBF Liaison Cinématographique Fama Film Samsa Film Eyecscreen	B F CH L I
TOUT LE PLAISIR EST POUR MOI Isabelle Broué	K 2 / RTL-TVI Elzevir Films	B F
3 PETITES FILLES Jean-Loup Hubert	Alexis Films / RTL-TVI Noé Productions	B F
PAS SI GRAVE Bernard Rapp	Saga Film Extravaganza Mate Production	B F E
ALIVE Frédéric Berthe	AT Production / RTBF KL Productions	B F
LE SOLEIL ASSASSINÉ Abdelkrim Bahloul	Les Films du Fleuve / RTBF / AB 3 Mact Productions	B F
POUR LE PLAISIR Dominique Deruddere	Otomatic Productions Fildebroc Zéphyr Film	B F GB
MICHAËL BLANCO Stephan Streker	M.G. Productions / RTBF / Zaya / CBA /Let's Go / Studio l'Équipe / Blue Cry Formosa Productions Deluxe Industries	B F USA
WILD SIDE Sébastien Lifshitz	Y.C. Aligator Film / AB 3 Maïa Films Zéphyr Film	B F GB

FOLIE PRIVÉE Joachim Lafosse	Ryva	B
L'AMÉRICAIN Patrick Timsit	K 2 Cipango	B F
QUAND LA MER MONTE Yolande Moreau & Gilles Porte	Stromboli Pictures / RTBF Ognon Pictures	B F
TOUT POUR PLAIRE Cécile Telerman	Saga Film / RTL-TVI La Mouche du Coche	B F
VA, VIS ET DEVIENS Radu Mihaileanu	K 2 / RTL-TVI Elzevir Films Cattleya Transfax	B F I IL
ULTRANOVA Bouli Lanners	Versus Production / Prime Time / RTBF Films Pelléas	B F
LE PLUS BEAU JOUR DE MA VIE Julie Lipinski	Entre Chien et Loup / Atelier de Baere / RTL-TVI Les Films Manuel Munz	B F
ORDINARY MAN Vincent Lannoo	Helicotronc	B
DANS LES CHAMPS DE BATAILLE Danielle Arbid	Versus Production Quo Vadis Cinéma	B F
INNOCENCE Lucile Hadzihalilovic	Atelier de Baere Ex-Nihilo Blue Light	B F GB
CALVAIRE Fabrice du Welz	La Parti Production Final Cut Film Tarantula Productions	B F L
MON ANGE Serge Frydman	Ber Films Victoires Productions Egmond Films	B F NL

JOYEUX NOËL Christian Carion	Artémis Productions Nord-Ouest Production Senator Film Produktion Joyeux Noël Média Pro Pictures	B F D GB RO
LES SUSPECTS Kamal Dehane	Saga Film / RTBF Flash Média	B DZ
BUNKER PARADISE Stefan Liberski	Artémis Productions / Média Services / RTBF Liaison Cinématographique	B F
LE COUPERET Costas-Gavras	Les Films du Fleuve / RTBF KG Productions Wanda Visions	B F E

2. LONGS MÉTRAGES «DOCUMENTAIRE»

SALVADOR ALLENDE Patricio Guzman	Les Films de la Passerelle JBA Productions Media Productions CV Filmproduktions	B F E D
CINÉASTES À TOUT PRIX Frédéric Sojcher	Saga Film / RTBF / WIP Flight Movie Productions	B F
LE CAUCHEMAR DE DARWIN Hubert Sauper	Saga Film Mille et Une Productions Coop 99	B F A

3. COURTS MÉTRAGES «FICTION»

JE NE PEUX PAS T'AIDER ! Rachel Leconte	Un Soir ... Un Grain	B
LA BOÎTE AUX LETTRES Philippe Rigot	Kaos Flms	B
LA VÉRITABLE HISTOIRE DE SAINT NICOLAS Sandrine Dryvers	Dérives	B

AFRICAINS POIDS MOYENS Daniel Cattier	Néon Rouge Productions	B
QUELQUE CHOSE DANS LE NOIR Jean-Jacques Goffinon	Transat Productions	B
LE RETOUR Marc-Olivier Picron	Abracadabra Fims / Monkey Production / Short Attacks / Arpegia	B
ZOÉ ET LES PACHYDERMES Rémi Hatzfeld	Novak Prod	B
GOURMANDISES Roland Lethem	P.B.C Pictures	B
ON NE PEUT PAS TOUT PRÉVOIR Samuel Lampaert	Visu-L	B
RETRAITE François Pirot	Limited Adventures	B
1 CLÉ POUR 2 Delphine Noels	Versus Production	B
ÊTRE AMOUREUX Thomas Keukens	Dérives	B

4. COURTS MÉTRAGES «ANIMATION»

DIZZ ET LE LABYRINTHE Marc Goldstein	Marc Goldstein	B
LUNOLIN, PETIT NATURALISTE Cécilia Marreiros Marum	La Boîte, ... Productions / Digit Anima / Suivez Mon Regard Les Films du Nord	B F
TANGO NERO Delphine Renard	Zorobabel	B
SLOW MOTION Pascal Adant	Sogny Films / P.B.C Pictures / Ambiances	B
CHAHUT Gilles Cuvelier	La Boîte, ... Productions / Digit Anima / Digital Graphics Les Films du Nord	B F

IMAGO Cédric Babouche	La Boîte, ... Productions / Digit Anima Sacrebleu Productions	B F
LES ATTENDEURS Willy Kempeneers	Studio Kemp	B
TEMPOLIS Manu Gomez	M.G.V. Productions / Monkey / Arpegia / RTBF	B
LES FABLES EN DÉLIRE, 3° PARTIE Fabrice Luang-Vija	La Boîte, ... Productions / Digit Anima / Suivez Mon Regard Les Films du Nord	B F
LES FABLES EN DÉLIRE, 4° PARTIE Fabrice Luang-Vija	La Boîte, ... Productions / Digit Anima / Suivez Mon Regard Les Films du Nord	B F

5. COURT MÉTRAGE «DOCUMENTAIRE»

QUID ESPERANZA Stéphane Manzone	Atelier Jeunes Cinéastes!	B
---	----------------------------------	---

6. PRIMES À LA QUALITÉ 2005

(111.550,00 + 37.100,00 (reliquat année 2004 sur budget 2005))

Primes de 20.000,00 EUR

TANGO NERO	Zorobabel	Delphine Renard	(A/R)*
ÊTRE AMOUREUX	Dérives	Thomas Keukens	(A/R)*
IMAGO	La Boîte,...Productions	Cédric Babouche	(A/R)*
ZOÉ ET LES PACHYDERMES	Novak Prod	Rémi Hatzfeld	(A/R)*
CHAHUT	La Boîte,... Productions	Gilles Cuvelier	(A/R)*
JE NE PEUX PAS T'AIDER !	Un soir ... Un Grain	Rachel Leconte	(A/R)*

* A = auteur
* R = réalisateur

MONTANTS DES SUBVENTIONS ET PRIMES À LA QUALITÉ

1. SUBVENTIONS : LONGS MÉTRAGES 2004

(Paiements à 95,99% sur budget 2005) (montants en EUR)

PRODUCTEURS

DISTRIBUTEURS

ALEXIS FILMS

DÉDALES	2.249,79	BELGA FILMS	899,92
TROIS PETITES FILLES	11.653,14	"	4.661,26

ALIGATOR FILM

WILD SIDE	967,41	LUMIÈRE	386,97
-----------	--------	---------	--------

ARTÉMIS PRODUCTIONS

JEUX D'ENFANTS	309,09	CINÉART	123,63
LA FEMME DE GILLES	33.131,89	"	13.252,76
J'AI TOUJOURS VOULU ...	1.523,12	VICTORY PROD.	609,25

AT PRODUCTIONS

ALIVE	65.731,60	CINÉART	26.292,64
-------	-----------	---------	-----------

CLIMAX

MADAME ÉDOUARD	18.473,90	BELGA FILMS	7.389,56
----------------	-----------	-------------	----------

ENTRE CHIEN ET LOUP

DEPUIS QU'OTAR EST PARTI	22.717,54	ABC-DISTRIBUTION	9.087,01
LE TANGO DES RASHEVSKI	6.090,30	"	2.436,12
MILLE MOIS	2.714,12	LUMIÈRE	1.085,65
THOMAS EST AMOUREUX	100,79	CINÉART	40,32

IOTA PRODUCTION

NOUS AUTRES	253,54	CINÉLIBRE	101,41
-------------	--------	-----------	--------

K 2

L'AUTRE	117,23	CINÉART	46,89
PODIUM	259.819,68	BELGA FILMS	103.927,87
L'AMÉRICAIN	27.060,78	"	10.824,31
TOUT LE PLAISIR EST POUR MOI	38.807,42	"	15.522,97

LA PARTI PRODUCTION			
AALTRA	5.190,43	LUMIÈRE	2.076,17
LES FILMS DE LA PASSERELLE			
SALVADOR ALLENDE	7.463,94	CINÉART	2.985,58
LES FILMS DE L'ÉTANG			
VIOLENCE DES ÉCHANGES ...	7.879,30	IMAGINE FILM	3.151,72
LES FILMS DU FLEUVE			
LE MYSTÈRE DE LA CHAMBRE JAUNE	4.608,30	CINÉART	1.843,32
LE SOLEIL ASSASSINÉ	2.121,89	"	848,75
MAN'S FILMS PRODUCTIONS			
25° EN HIVER	2.078,67	PARADISO FILMED	831,47
M.G. PRODUCTIONS			
MICHAËL BLANCO	6.824,33	VICTORY PROD.	2.729,73
NEED PRODUCTIONS			
VIVA LALDJÉRIE	4.975,28	CINÉART	1.990,11
OTOMATIC			
POUR LE PLAISIR	2.440,04	BELGA FILMS	976,02
PARADISE FILMS			
DEMAIN ON DÉMÉNAGE	2.712,49	CLAP D'ORT	1.085,00
RYVA			
FOLIE PRIVÉE	1.504,55	CINÉART	601,82
SAGA FILM			
CINÉASTES À TOUT PRIX	102,11	IMAGINE FILM	40,85
AU DELÀ DE GIBRALTAR	530,71	"	212,28
PAS SI GRAVE	96,71	"	38,68
WAJNBROSSE PRODUCTIONS			
THE FIVE OBSTRUCTIONS	1.387,71	IMAGINE FILM	555,08
<hr/>			
	541.637,81		216.655,12
<hr/>			

2. SUBVENTIONS : COURTS MÉTRAGES 2004

(Paiements à 48,52% sur budget 2005) (montants en EUR)

PRODUCTEURS

DISTRIBUTEURS

Ancien système

ABRACADABRA FILMS

LA TÉLÉVISION 96,22

ALEXIS FILMS

LES TROIS PETITS POPOTINS 3.984,20 LE MARIGNAN 3.984,20

ASTROLABE FILMS

MÉTAMORPHOSE 419,40 MAGIC FILMS 419,40
MÉTAMORPHOSE 5.585,58 MARC LEVIE VISUALS 5.585,58
GENETICA 5.416,58 " 5.416,58
RADIO 11.214,97

CAMÉRA ENFANTS ADMIS

YOUSOU, L'ENFANT D'EAU 5.693,30 MARC LEVIE VISUALS 5.693,30

DERIVES

L'HÉRITIER 5,30 MAGIC FILMS 5,30

DEUX SUR DEUX PRODUCTIONS

UN PARFUM D'AMOUR FLOTTE ... 738,22 MARC LEVIE VISUALS 2.095,06
LA RELAXATION DES LÉGUMES 4.503,11 " 4.503,11
LA LEÇON D'AGRONOMIE 5.863,87 " 5.863,87

EZECHIEL

LE DERNIER RÊVE 1.656,05 MARC LEVIE VISUALS 1.656,05

GANESHA

LE RÉGIME DE RÉGINE 413,25 MAGIC FILMS 413,25
BAYAN BANA BAK BAYAN 4.356,09
FÉLIX 2.089,38

KOSMO PROD.

LES AMAZONES 4.203,90 MAGIC FILMS 4.203,90

MARC GOLDSTEIN

LA PORTE ENTR'OUVERTE 3.901,79 MARC LEVIE VISUALS 3.901,79

LES FILMS J.C.M.			
LE NOEUD DE CHAISES	509,20	MAGIC FILMS	509,20
LES FILMS MAËLSTROM			
UNE FILLE DE JOIE	990,97	MARC LEVIE VISUALS	990,97
LIVING FILM			
ECHO	916,56	MARC LEVIE VISUALS	916,56
MAGIC FILMS			
SACRÉE POUBELLE	7.066,86		
IL ÉTAIT 8 H 05	11.208,97		
TURLUTUTU	7.367,19		
MARC LEVIE VISUALS			
LES MERVEILLEUSES AVENTURES DE ...	6.182,69		
À DEMI-MOT	11.673,79		
BANG BANG	10.753,14		
PETITE FUGUE	10.640,21		
IN VINO VERITAS	9.344,83		
ODEC-KID CARTOONS			
LE LIVRE MAGIQUE	2.270,87	MARC LEVIE VISUALS	2.270,87
LE FILET DE BETNOIR	2.321,00	"	2.321,00
LE PIANO ESPION DE MR WAR	1.608,16	"	1.608,16
POUR QUELQUES MYRTILLES ...	4.502,49	"	4.502,49
LE PIÈGE	1.219,81	"	1.219,81
LE SOURICEAU	1.507,84	"	1.507,84
LE FOU RIRE PERNICIEUX	3.263,31	"	3.263,31
LA GRANDE COURSE	3.725,03	"	3.725,03
SHORT ATTACKS			
UN PASSÉ PAS SI SIMPLE	2.221,61	LE MARIGNAN	2.221,61
SOL ANGE FILMS			
TROIS HOMMES ET UN CHIEN	5.172,90	MARC LEVIE VISUALS	5.172,90
STUDIO KEMP			
NON D'UN CHIEN	6.013,90	MARC LEVIE VISUALS	6.013,90
YVAVENIR	4.854,08	"	4.854,08
THÉÂTR'ACTIF			
MISTER MAC ABBÉ	4.995,04	MARC LEVIE VISUALS	4.995,04
ZOROBABEL			
BARBE BLEUE	7.056,90		

Nouveau système

ABRACADABRA

AROUND THE RING		ABRACADABRA	522,18
-----------------	--	-------------	--------

ALEXIS FILMS

CHAMBRE FROIDE		ALEXIS FILMS	1.561,15
LA RÉSURRECTION DE MARCEL	7.219,78	"	3.228,50

AMBIANCES

BOUM	5.972,68	AMBIANCES	363,30
NOUS NE SOMMES PAS LES DERNIERS		"	61,31
LA PAILLE ET LA POUTRE	7.219,78	"	331,33
NOUS NE SOMMES PAS LES DERNIERS		MARC LEVIE VISUALS	622,06

ARTÉMIS PRODUCTIONS

MERCI		UN SOIR UN GRAIN	100,02
CAKE & CAKE 1		"	72,01
CAKE & CAKE 2		"	74,28
MAMAMAN		"	60,90

CAMÉRA ENFANTS ADMIS

UN MONDE POUR TOM		ALEXIS FILMS	1.669,37
-------------------	--	--------------	----------

CLIMAX

PETITS DÉSORDRES		UN SOIR UN GRAIN	210,96
------------------	--	------------------	--------

DÉRIVES

PREMIER AMOUR		MAGIC FILMS	506,30
---------------	--	-------------	--------

MARC GOLDSTEIN

LA CRÉATURE QUI AIMAIT BACH		OBJECTIF FILMS	2.610,69
DIZZ	10.225,59	"	3.042,36
BORNÉO 7319	7.219,78	MARC LEVIE VISUALS	1.545,11

GOT! OH MY GOT

DÉJÀ VU	10.225,59	ALEXIS FILMS	1.427,55
---------	-----------	--------------	----------

HÉLICOTRONC

QUI VEUT LA PEAU DE ...		ALEXIS FILMS	165,46
-------------------------	--	--------------	--------

LA BOÎTE, ... PRODUCTIONS

LES FABLES EN DÉLIRE, 1 ^{ère} PARTIE		LA BOÎTE, ... PROD.	367,52
BONHOMMES		"	165,35
L'ÉCRIVAIN	10.225,59	"	1.359,17
SIGNES DE VIE	10.225,59	"	484,84
LES FABLES EN DÉLIRE, 2 ^{ème} PARTIE	10.225,59	"	1.581,03
IL PLEUT BERGÈRE	10.225,59	"	3.889,99
PETITE SŒUR	7.219,77	"	570,38
L'ÉCLUSE	5.103,06	"	1.084,77

LA PARTI PRODUCTION

RACONTE		ALEXIS FILMS	775,70
---------	--	--------------	--------

LES FILMS DE L'ORBAIS

LES CIELS DE VINCENT	10.225,59	MARC LEVIE VISUALS	1.581,46
----------------------	-----------	--------------------	----------

LES FILMS J.C.M.

LA ROUTE DES COULEURS		MAGIC FILMS	161,15
PEINTURE ANIMÉE N°13		"	51,63
PEINTURE ANIMÉE N°14		ALEXIS FILMS	3.465,69
PEINTURE ANIMÉE N°15	10.225,59	"	100,38

M.G.V. PRODUCTIONS

LE VIEUX CHAPERON NOIR		MARC LEVIE VISUALS	5.125,71
9 MOIS + TARD	10.225,59	"	1.075,22

LES FILMS MAËLSTROM

L'ARBRE AU CHIEN PENDU		MARC LEVIE VISUALS	1.957,10
------------------------	--	--------------------	----------

MARC LEVIE VISUALS

FOOT		MARC LEVIE VISUALS	7.635,28
------	--	--------------------	----------

MILSOIXANTE PRODUCTIONS

LA ROUE TOURNE	7.219,78	ALEXIS FILMS	1.551,33
----------------	----------	--------------	----------

NEED PRODUCTIONS

BATHYSCAPHE		ALEXIS FILMS	729,10
SPECULOOS		"	1.456,30

NOTA BENE

LE CYCLE		ALEXIS FILMS	3.730,40
LA PROMENADE DE PETER AERTS		"	1.123,96
BONNE ANNÉE		"	80,38
AVEUGLE		"	1.077,16
TU DEVRAIS FAIRE DU CINÉMA	7.219,78	"	1.084,77

ODEC-KID CARTOONS			
DRÔLE D'ORCHESTRE	10.225,59	MARC LEVIE VISUALS	1.557,38
ON MOVE PRODUCTIONS			
CHAQUE JOUR EST UN JOUR ...	6.439,60	ALEXIS FILMS	1.575,05
P.B.C PICTURES			
C'EST L'HISTOIRE D'UN BELGE	7.219,78	AMBIANCES	1.027,08
FATE		MARC LEVIE VISUALS	4.858,67
UNE JOURNÉE ORDINAIRE		"	2.009,28
BON APPÉTIT		"	2.286,68
HORRIBLE		"	569,92
LA NUIT DU 6 AU 7		"	1.827,55
UNE FAMEUSE JOURNÉE	7.219,78	"	2.147,58
POLYMORFILMS			
THE TWICE-A-MONTH GANG	6.086,70	ABRACADABRA	534,40
POLICHINELLE PRODUCTIONS			
BOSNIA AIRLINES		MAGIC FILMS	445,96
S.A.B.			
LES BELLES SALADES		MAGIC FILMS	16,48
SCARFILM			
WELCOME		MARC LEVIE VISUALS	538,26
LA SÉQUENCE SILVERSTEIN		"	1.381,92
COMA IDYLLIQUE	7.219,78	OBJECTIF FILMS	1.455,56
SOPHIMAGES			
MUSIQUE DE TABLES		MAGIC FILMS	448,48
STUDIO KEMP			
LA CORDE		STUDIO KEMP	125,97
LA CORDE	10.225,59	MAGIC FILMS	1.027,77
LE MIROIR	10.225,59	MARC LEVIE VISUALS	1.541,93
THÉÂTR'ACTIF			
PROJET AUDACIEUX	7.219,78	MARC LEVIE VISUALS	1.308,02
THÈME-SIX			
JACK ET JOSEPH	10.225,59	MARC LEVIE VISUALS	838,11
TO DO TODAY PRODUCTIONS			
DIVINES COMBINES		MAGIC FILMS	363,78
LES GALETS	6.800,84	"	932,75

VISU-L			
OH!		ABRACADABRA	1.251,04
W.F.E.			
BABY-SITTING		MAGIC FILMS	174,72
ZOROBABEL			
LE PETIT THÉÂTRE MÉCANIQUE	10.225,59	MAGIC FILMS	1.748,67
<hr/>			
	440.506,70		178.910,42
<hr/>			

3. PRIMES À LA QUALITÉ: COURTS MÉTRAGES 2004

(Paiements à 100% sur budget 2005) (montants en EUR)

PRODUCTEURS (P) RÉALISATEURS (R) AUTEURS (A)	FILMS	MONTANTS
LA BOÎTE, ... PRODUCTIONS (P) Arnaud Demuynck (A/R)	SIGNES DE VIE	12.000,00 8.000,00
LA BOÎTE, ... PRODUCTIONS (P) Louise-Marie Colon (A/R)	LA POUPÉE CASSÉE	12.000,00 8.000,00
VERSUS PRODUCTION (P) Micha Wald (A/R)	ALICE & MOI	12.000,00 8.000,00
VERSUS PRODUCTION (P) Olivier Masset-Depasse (A/R)	DANS L'OMBRE	12.000,00 8.000,00
MUNKASH (P) John Shank (A/R)	LES MAINS FROIDES	12.000,00 8.000,00
GOT! OH MY GOT (P) Éric Ledune (A/R) Vincent Logeot (A)	DÉJÀ VU	12.000,00 6.000,00 2.000,00
		<hr/> 120.000,00 <hr/>

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DU FILM 2006

Vous voudrez trouver ci-dessous le calendrier des prochaines réunions de la Commission du Film (Subventions à la Diffusion et Primes à la Qualité) pour l'année 2006, accompagné pour chacune d'elles, de la date limite de remise des dossiers.

Remise des dossiers

Réunion de la Commission du Film

Lundi 05 décembre 2005

Mardi 10 janvier 2006;

Lundi 09 janvier 2006

Mardi 14 février 2006;

Lundi 06 février 2006

Mardi 14 mars 2006;

Lundi 06 mars 2006

Mardi 11 avril 2006;

Mardi 04 avril 2006

Mardi 09 mai 2006;

Lundi 08 mai 2006

Mardi 13 juin 2006;

Mardi 06 juin 2006

Mardi 11 juillet 2006;

Lundi 07 août 2006

Mardi 12 septembre 2006;

Lundi 04 septembre 2006

Mardi 10 octobre 2006;

Lundi 09 octobre 2006

Mardi 14 novembre 2006;

Lundi 06 novembre 2006

Mardi 12 décembre 2006;

Lundi 04 décembre 2006

Mardi 09 janvier 2007.

Il est rappelé que les dossiers incomplets ou non remis dans les délais ne sont pas pris en considération.